

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

## Délibération 2020-036 du 3 mars 2020

L'an deux mil vingt, le mardi 3 mars à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 24 février 2020 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF, D. LEVESQUE, G. WATSON, V. HERMANT, N. BOUBET, M. GORGUET, N. CARON.

MM. L. GABRELLE, Ph. GORGUET, B. BRONNIART, G. ALEXANDRE, J.N. MENAGE, G. DUE, F. SELLIER, M. GUIDEZ, H. COPIN, L. DE LE VALLEE, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, J. CAPELLE, B. HIEZ, G. TRANNIN, D. DELEPLACE, M. LALISSE, P. WELELE, J. VASSEUR, M. POUILLAUDE, J. DESCAMPS, Ch. HEMAR, J.L. CANDAT, L. GUISE.

M. L. DE LE VALLEE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. PESIN,  
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,  
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M.J.P. LEBRET,  
M. L. GUISE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.M. DEMAILLY,

Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donnée pouvoir à M. P. COLLE,  
M. G DUE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL,  
M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme V. THIEBAUT,  
M. M. LALISSE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G. BOURY.

**Objet : Appel à projets 2018 – Mission Interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives.**

Monsieur le Président fait état au conseil communautaire du travail initié par le service Enfance Jeunesse et la cellule de veille sur le décrochage scolaire dans le cadre d'actions de sensibilisation en faveur de différents publics enfants et adolescents sur les conduites addictives.

Monsieur le Président rappelle que l'intercommunalité répond depuis deux ans aux appels à projets lancés par la mission de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MIDELCA).

Monsieur le Président fait état du nouvel appel à projets qui a été lancé au titre de l'exercice 2020.

Monsieur le Président détaille la réponse à cet appel à projets préparée par les services de l'intercommunalité qui repose sur l'organisation d'un concours de clips vidéo réalisés par les collégiens et les lycéens des établissements scolaires du territoire sur les conduites addictives.

Monsieur le Président précise que ce projet nécessite une demande d'aide de 4 000 € au titre de cette action qui s'inscrit dans l'appel à projets 2020 lancé par la MIDELCA.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des Conseillers présents ou représentés :

- d'approuver la candidature de l'intercommunalité du Sud Artois au titre de l'appel à projets 2020 concernant la Mission Interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives ;
- de solliciter une subvention de 4 000 € au titre du dossier de candidature présenté par l'intercommunalité en réponse à cet appel à projets ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document en lien avec cette candidature.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 3 mars 2020 et transmission  
en Préfecture.*

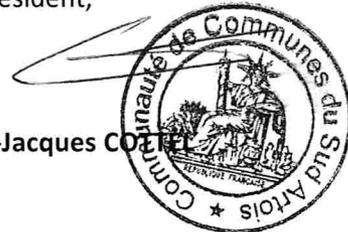
Le Président,

Jean-Jacques COYDEL



Le Président,

Jean-Jacques COYDEL



**2020-036 du 03/03/2020**

*Appel à projets 2020 - MIDELCA.*